

**MUNICIPALITE DE SAINT-VICTOR  
BEAUCE-NORD**

Le 09 novembre 1999 à 20:30 heures à l'Hôtel de Ville de Saint-Victor se tient une séance spéciale du Conseil de la Municipalité de Saint-Victor à laquelle sont présents Madame la Conseillère Jeannine Patry, Messieurs les Conseillers Victor Bernard, Christian Roy, Pierre Tardif et Jacques Bolduc formant quorum sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul Bernard, Maire.

Etait absent : Monsieur Alain Mathieu.

Le Secrétaire de l'assemblée est Monsieur Marc Bélanger.

183-99

**ACCEPTATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Proposé par Monsieur Christian Roy,  
Secondé par Monsieur Victor Bernard,  
et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que les membres du Conseil reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation, de la présente séance spéciale, et approuve le moyen de signification de l'avis comme s'il avait été fait conformément au Code Municipal.

ADOPTE

184-99

**MANDAT AU MAIRE**

Proposé par Monsieur Christian Roy,  
Secondé par Monsieur Pierre Tardif,  
et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, d'autoriser le Maire, Monsieur Jean-Paul Bernard, de proposer au tribunal administratif de

respecter la décision de Monsieur Roland Nadeau et Madame Candide Fortin que leur terrain reste dans la zone verte. Mais par conséquent nous demandons, au tribunal administratif, à mettre le terrain à Monsieur Eudore Perron en zone blanche soit, une partie des lots 370 et 371 du cadastre de la Paroisse de Saint-Victor.

ADOPTE

185-99

**DEMANDE DE ANDRE VEILLEUX - CREUSAGE DE RUISSEAU**

Proposé par Monsieur Jacques Bolduc,  
Secondé par Madame Jeannine Patry,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que le Conseil de la Municipalité de Saint-Victor refuse d'aller creuser le ruisseau sur votre terrain.

ADOPTE

186-99

**ACCEPTATION DES TAUX D'AMORTISSEMENT**

Proposé par Madame Jeannine Patry,  
Secondé par Monsieur Jacques Bolduc,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, d'accepter les taux d'amortissement linéaire pour les immobilisations appartenant à la Municipalité de Saint-Victor tel que décrit selon les normes du Ministère des Affaires Municipales.

Ameublement informatique	5 ans
Ameublement autre	10 ans
Matériel lourd	20 ans
Équipement et outillage	10 ans
Travaux de génie	40 ans
Bibliothèque	10 ans
Amélioration locative	15 ans
Réseau assainissement des eaux	40 ans
Réseau électrique	20 ans
Plan cadastral et urbanisme	10 ans

ADOPTE

187-99

**AUTORISATION AU SECRETAIRE-TRESORIER POUR PRENDRE DES  
HYPOTHEQUES LEGALES**

Proposé par Monsieur Christian Roy,  
Secondé par Monsieur Victor Bernard,

Et résolu, à l'unanimité des membres du  
Conseil, d'autoriser le Secrétaire-trésorier, Monsieur  
Marc Bélanger, à prendre les procédures nécessaires pour  
prendre des hypothèques légales sur les comptes non-  
payés.

ADOPTE

188-99

**LEVEE DE LA SEANCE SPECIALE**

Proposé par Monsieur Christian Roy,  
Secondé par Monsieur Jacques Bolduc,  
Et résolu, à l'unanimité des membres du  
Conseil, que la séance spéciale est levée.

ADOPTE

**LE MAIRE**

**LE SECRETAIRE-TRESORIER**

**JEAN-PAUL BERNARD**

**MARC BELANGER**